Discours de M. Mosbé.

Dans une chaleureuse improvisation, il démontre les avantages du syndicat, il reprend en les exagérant, les déclarations faites par l'honorable député sur les améliorations apportées par la République. Il recommande de voter pour des républicains sérieux, capables d'assurer l'union des socialistes, pour des candidats qui, comme M. Dubois, ont donné de longue date des gages d'attachement indiscutable aux institutions démocratiques et aux intérêts des classes ouvrières.

M. le président met aux voix la candidature de M. Emile Dubois, au conseil général.

Elle est acclamée à l'unanimité.

La séance est levée aux cris répétés de : Vive la République, vive M. Dubois !

Réunion à Rieulay

A 8 heures, les deux représentants du canton de Marchiennes assistaient, à Rieulay, à une réunion comprenant 250 à 300 électeurs, présidée par la sympathique maire, M. Dasbécloquemel. Là aussi, la candidature de M. Dubois a été acclamée par l'unanimité des électeurs.

Canton d'Arleux-du-Nord

A tout seigneur, tout honneur !

C'est pourquoi nous revenons encore aujourd'hui sur le *pseudo*-candidat clérical et réactionnaire du canton d'Arleux.

M. Dransart (puisqu'il faut l'appeler par son nom), le *néo* plus ultra (Lalou lui) des candidats, signe sa profession de foi : Adjoint au maire d'Arleux, Membre de la Société d'agriculture.

Parcour ! Quel adjoint êtes-vous donc? Que faites-vous du soir au matin? Quels services avez-vous rendus depuis qu'une erreur passagère vous a permis d'usurper l'écharpe aux glands d'argent? Ah ! pardon, j'oubliais; vous avez fait..... de la gestion occulte au Bureau de Bienfaisance, c'est déjà quelque chose !!!

Membre de la Société d'agriculture! Quel titre de gloire à la reconnaissance publique ! Ouvrez-vous, ô portes du Panthéon, aux grands hommes, la petite nouveauté arrive.

Magnanime une cotisation de *dix francs* tant seigneur, page ou roturier peut faire partie de votre société agricole réactionnaire. Et Voilà ! on n'est pas plus aimable ni plus généreux. *Finis coronat opus.*

Canton de Marchiennes

Ligue républicaine du canton de Somain

Les membres de la Ligue sont instamment priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu aujourd'hui jeudi, à 8 heures du soir, au siège de la société, chez M. Achille Morelle, Grand'Place.

M. Dubois présidera la réunion et rendra compte de son mandat comme conseiller général.

Le président, Le secrétaire,
G. Pennequin. L. Mio.

ARRONDISSEMENT DE CAMBRAI

Canton du Cateau

Ligue républicaine du canton du Cateau

Le Comité républicain du canton du Cateau s'est réuni, le 24 juillet, à l'effet d'examiner les diverses candidatures qui pouvaient être proposées en vue des élections au conseil d'arrondissement qui doivent avoir lieu le 31 juillet 1892. Le bureau est constitué de la manière suivante :

MM. Charles Seydoux, réélu président; Jules Basquin, vice-président; Charles Martinet, vice-président; Aimable Delattre, secrétaire.

M. Charles Seydoux, fait d'abord accepter une modification aux statuts de la Ligue, consistant à ce qu'à l'avenir les président, vice-président et secrétaire-trésorier de chaque groupe local soient élus directement par le bureau de chaque commune. Ajoutant en outre la question principale, M. le président demande à l'assemblée de désigner les deux candidats républicains que la Ligue devra soutenir aux élections du 31 juillet.

Les candidatures de MM. Basquin Jules, conseiller sortant, et Carpentier, maire au Pommereuil, ayant été proposées, M. Charpentier-Boitel demande qu'avant tout aux candidats, une déclaration qui fut immédiatement faite et sur la demande de M. Basquin Jules, qu'il ne fait pas ou de ne pas à quoi Carpentier a [illegible] antécédents conviennent l'adhésion, vu [illegible] dans toutes les luttes que la République a eu à subir depuis longtemps.

Aussi les deux candidatures proposées sont elles acceptées par la presque unanimité du comité.

En conséquence, M. Jules Basquin, conseiller d'arrondissement sortant, et M. Carpentier, maire du Pommereuil, sont proclamés candidats de la Ligue républicaine du Canton du Cateau.

ARRONDISSEMENT D'AVESNES

Canton de Solre-le-Château

M. A. Delfour, maire de Cousolre, délégué cantonal, candidat au conseil d'arrondissement sortant, adresse aux électeurs la lettre suivante :

Mes chers Concitoyens,

Les délégués républicains de toutes les communes du canton, réunis le 21 juillet, à Solre-le-Château, ont été d'avis que j'avais fidèlement rempli le mandat que vous m'avez confié le 28 avril 1889, et à l'unanimité, m'ont désigné de nouveau pour votre choix comme candidat au Conseil d'arrondissement.

Je viens donc solliciter vos suffrages et vous dire que, comme par le passé, en toutes circonstances, je défendrai les intérêts du canton.

Républicain progressiste, voulant l'ordre, la paix, la bonne union entre tous les Français, tel je serai, tel je resterai.

A. Delfour,
Conseiller d'arrondissement,
Maire de Cousolre.

Cousolre, le 24 juillet 1892.

ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

L'élection de Dunkerque

L'élection de Dunkerque offre un intérêt particulier, car il ne s'agit pas seulement de faire élire un candidat républicain contre un candidat réactionnaire, il s'agit *surtout* et *avant tout*, de prouver que l'arrondissement de Dunkerque a définitivement rompu avec les errements de ces dernières années.

Cette région est fortement travaillée jadis par l'esprit ultramontain, et subit l'influence du courant du moment. Ce courant s'est depuis lors confondu avec les détritus que déversent au large de la rade les bateaux-chalands.

C'est à peu en est venu des surprises d'autrefois. On avait cru pouvoir se passer de M. Le-Mire, et on s'est mis à se préoccuper de M. Lemaire. Il est certain, car cette négation n'avait jusqu'alors compté que dans les milieux dépendant, mais jamais dans les milieux politiques.

Aujourd'hui le pauvre homme ne compte guère plus, mais il a encore des illusions et il est grand temps de rappeler cette bourgeoisie à la réalité.

M. Ch. Lalou pourrait se contenter, si attendant l'année prochaine, d'être simplement le député de Dunkerque.

Cela ne lui suffit pas. Il veut maintenant prétendre à la région du Nord et aux journaux parisiens qui l'ont tant blagué qu'il a su conquérir, par son *labeur de tous les instants*, par son *dévouement aux intérêts locaux*, par sa *haute compétence* (!!!) en matières politiques et économiques, par ses connaissances grammaticales, du moins le droit à la considération et à la reconnaissance de la population dunkerquoise.

Malheureusement, M. Lalou n'ayant jamais eu du démontrer, ne peut rien prouver aujourd'hui.

Il a infligé à Dunkerque, la honte ou si l'on préfère, la triste nécessité d'avoir pour député un homme universellement ridiculisé.

A-t-il racheté cette fâcheuse réputation par des services quelconques?

— Oui, répondront les feuilles réactionnaires : Il a donné un vitrail à l'église Saint-Eloi.

Cela pourrait peut-être suffire à la rigueur, pour une visite de remerciement de l'Esprit-saint, mais de l'esprit tout court, il n'y a pas d'apparence.

M. Lalou, député, est resté Lalou comme devant. Sans prestige (je le crois !) sans autorité, quoique ses relations dans l'ordre actuellement qu'il représente, M. Lalou depuis qu'il n'est plus le charbonnier fournisseur des calorifères du ministère Constans, a perdu les quatre sous d'influence qu'il possédait et qu'on lui considérait comme pourboire.

On se demande en vérité quelle nouvelle tarentule pousse ainsi l'infortuné Lalou à solliciter un mandat supplémentaire alors qu'il ne sait même pas comment remplir le sien. On se doute pourtant des motifs qui le font agir.

Ayant haïtu une fois, aux élections législatives l'honorable M. Trystram, (on sait dans quelles circonstances) furieux de voir ce républicain de la veille occuper une place utile au Sénat, M. Lalou par haine d'un des vétérans de la démocratie, campe rageusement sa candidature concurrente à l'élection cantonale.

Les journaux réactionnaires ont même le toupet d'écrire que M. Trystram « prive les ouvriers dunkerquois de leur travail depuis cinq mois et qu'il n'emploie que des ouvriers belges. »

Pour qui sait ce que M. J.-B. Trystram a fait pour Dunkerque ; pour qui sait les efforts qu'il a constamment par lui pour développer notre grand port du Nord, les affirmations du candidat Lalou ne compteront pas.

Il faut, en toute chose, savoir conserver une juste mesure et nier les serv ces rendus à Dunkerque par M. Trystram, c'est nier la lumière, c'est nier la justice et décréter hautement, publiquement, la plus abjecte des ingratitudes.

Quand M. Lalou aura fait pour Dunkerque le quart de la besogne accomplie avec une telle ardeur de tous les instants par M. Trystram, nous cesserons de le critiquer, nous lui reconnaîtrons des titres à la reconnaissance de tous et nous nous tairons devant le peu de prestige de sa personnalité.

Mais en attendant le jour qui ne viendra jamais, nous sommes en droit de dire à la population dunkerquoise :

Il y a longtemps que vous êtes représentés à la chambre des députés, par quelqu'un qui ne représente rien.

M. Trystram est votre conseiller général depuis longtemps.

Allez vous faire à ce vétéran qui vous a consacré une partie de sa vie, l'affront de lui préférer la dernière des nullités du monde politique de France ?

Allez-vous infliger au Conseil général du Nord la tristesse d'avoir parmi ses membres un homme dont le dernier des larbins des ministères se moque ouvertement ?

Au Conseil général du Nord, on a l'habitude de faire de bonne et utile besogne.

Nous n'en doutons pas, nous en sommes convaincus, à notre grande assemblée départementale, la suprême injure de lui envoyer M. Lalou.

E. L.-B.

PAS-DE-CALAIS

Canton de Lens

Les candidatures de MM. Hugot Arthur, agriculteur à Lens et Defernez Edouard, jardinier, maire de Liévin, ont été bien accueillies dans le canton de Lens. Jusqu'à l'heure présente, aucun concurrent ne s'est montré et tout indique que ces messieurs seront seuls à briguer les suffrages des électeurs de ce canton, pour le conseil d'arrondissement.

Il ne pouvait du reste en être autrement, étant donnés les services rendus par M. Hugot, conseiller sortant. Républicain sincère, il n'a jamais marchandé son concours au gouvernement qui se proclame républicain, aux citoyens qui ont bien voulu s'adresser à lui.

En outre, tenant compte de la valeur personnelle de M. Defernez, son parrainée et de l'imposante majorité qui vient d'appeler celui-ci à la mairie de Liévin, l'élection de ces deux candidats est assurée.

Canton d'Aire

Nous ne saurions trop vivement engager nos concitoyens à se grouper en grand nombre autour du nom de M. Régulus Pancet.

Sans doute, la victoire lui est assurée, mais il faut qu'elle soit complète !

Nous devons tous nous souvenir du réel courage que M. Pauchet a montré aux élections de 1886, quand, seul en face du parti réactionnaire au pouvoir, il a osé poser sa candidature républicaine. Il est un de ceux qui ont le plus contribué dans le pays au triomphes des idées démocratiques et c'est à ce titre que, spontanément, l'opinion publique le désigne pour prendre place au Conseil d'arrondissement.

La question du gaz en province

Paris, 27 juillet. — En ces dernières semaines et dans diverses villes, à Marseille, Toulon, Lyon, Nancy, Roubaix, notamment, des comités se sont formés en vue d'obtenir des municipalités du prix du gaz et de lutter contre le monopole des Compagnies qui, de leur côté, se sont syndiquées pour mieux résister aux réclamations qui se sont produites.

Au nom de ces comités, MM. Peytral et Papellier, députés, ont exposé à M. Viette, ministre des travaux publics, que les villes dans leurs traités avec les Compagnies gazières n'ont pris des engagements qu'en ce qui concerne la voirie municipale, et, par conséquent, que ces traités ne pouvaient empêcher la pose des tuyaux de gaz, par les concurrents des compagnies, sur les chaussées de grande voirie. Le ministère des travaux publics vient de nommer une commission chargée pour examiner la question.

Cette commission, qui siège au Conseil d'Etat, sous la présidence de M. Chaudon, préfet de la Seine, et de l'intérieur, est composée de MM. Boissot-Schneider et Schneider, conseillers d'Etat, Guillain, directeur des routes, dans les ministères des travaux publics, Bouillé, inspecteur général des ponts et chaussées; Bouffet, directeur des affaires départementales au ministère de l'intérieur. Cette commission doit rechercher si l'Etat, n'ayant point aliéné ses voies nationales au profit des compagnies gazières, peut accorder même aux compagnies qui ne seraient pas munies de titres particuliers, les droits nécessaires, les connaissances grammaticales, du moins le droit à la considération et à la reconnaissance de la population dunkerquoise.

Malheureusement, M. Lalou n'ayant jamais eu du démontrer, ne peut rien prouver aujourd'hui.

Il a infligé à Dunkerque, la honte ou si l'on préfère, la triste nécessité d'avoir pour député un homme universellement ridiculisé.

A-t-il racheté cette fâcheuse réputation par des services quelconques?

— Oui, répondront les feuilles réactionnaires : Il a donné un vitrail à l'église Saint-Eloi.

Cela pourrait peut-être suffire à la rigueur, pour une visite de remerciement de l'Esprit-saint, mais de l'esprit tout court, il n'y a pas d'apparence.

M. Lalou, député, est resté Lalou comme devant. Sans prestige (je le crois !) sans autorité, quoique ses relations dans l'ordre actuellement qu'il représente, M. Lalou depuis qu'il n'est plus le charbonnier fournisseur des calorifères du ministère Constans, a perdu les quatre sous d'influence qu'il possédait et qu'on lui considérait comme pourboire.

On se demande en vérité quelle nouvelle tarentule pousse ainsi l'infortuné Lalou à solliciter un mandat supplémentaire alors qu'il ne sait même pas comment remplir le sien. On se doute pourtant des motifs qui le font agir.

Ayant haïtu une fois, aux élections législatives l'honorable M. Trystram, (on sait dans quelles circonstances) furieux de voir ce républicain de la veille occuper une place utile au Sénat, M. Lalou par haine d'un des vétérans de la démocratie, campe rageusement sa candidature concurrente à l'élection cantonale.

Les journaux réactionnaires ont même le toupet d'écrire que M. Trystram « prive les ouvriers dunkerquois de leur travail depuis cinq mois et qu'il n'emploie que des ouvriers belges. »

Pour qui sait ce que M. J.-B. Trystram a fait pour Dunkerque ; pour qui sait les efforts qu'il a constamment par lui pour développer notre grand port du Nord, les affirmations du candidat Lalou ne compteront pas.

Il faut, en toute chose, savoir conserver une juste mesure et nier les serv ces rendus à Dunkerque par M. Trystram, c'est nier la lumière, c'est nier la justice et décréter hautement, publiquement, la plus abjecte des ingratitudes.

Quand M. Lalou aura fait pour Dunkerque le quart de la besogne accomplie avec une telle ardeur de tous les instants par M. Trystram, nous cesserons de le critiquer, nous lui reconnaîtrons des titres à la reconnaissance de tous et nous nous tairons devant le peu de prestige de sa personnalité.

Mais en attendant le jour qui ne viendra jamais, nous sommes en droit de dire à la population dunkerquoise :

Il y a longtemps que vous êtes représentés à la chambre des députés, par quelqu'un qui ne représente rien.

M. Trystram est votre conseiller général depuis longtemps.

Allez vous faire à ce vétéran qui vous a consacré une partie de sa vie, l'affront de lui préférer la dernière des nullités du monde politique de France ?

Allez-vous infliger au Conseil général du Nord la tristesse d'avoir parmi ses membres un homme dont le dernier des larbins des ministères se moque ouvertement ?

Au Conseil général du Nord, on a l'habitude de faire de bonne et utile besogne.

Nous n'en doutons pas, nous en sommes convaincus, à notre grande assemblée départementale, la suprême injure de lui envoyer M. Lalou.

E. L.-B.

Chronique locale

ROUBAIX

Ecole nationale de musique. — Nous publions aujourd'hui la suite et fin du concours de fin d'année.

Classe d'harmonie. — Professeur : M. Julien Koenig, directeur.

1er prix avec mention d'argent, Duhamel Albert. — 2e prix avec mention, Verscheve Maria. — 1er accessit, Wante. — 2e accessit, Monnet Flore et Carve Juliette.

La distribution des Prix sera faite aux élèves de l'Ecole nationale de musique, le dimanche 31 juillet, à onze heures du matin, à l'Hippodrome.

Résultats d'adjudications. — Mardi à onze heures du matin, il a été procédé dans l'une des salles de l'Hôtel-de-Ville, aux adjudications suivantes :

1. Mise en état de viabilité de la rue des Parvenus.

Le devis s'élevait à la somme de 28,500 fr. y compris une somme de 1850 fr. 50 pour dépenses imprévues.

Le cautionnement à verser était de 950 francs.

Trois soumissionnaires se sont présentés : M. Léon Honoré a offert un rabais de 2 0/0, M. Carette-Dubrunfaut 14 0/0 et Labbe, entrepreneur à Lille 16 0/0. Ce dernier a été déclaré adjudicataire.

2. Redressement et nivellement d'une partie du chemin d'intérêt commun n° 154, de Roubaix à Hem.

Le devis s'élevait à la somme de 5,000 fr., y compris une somme de 264 fr. 85 pour dépenses imprévues. Le cautionnement à verser était de 165 fr.

Quatre soumissionnaires se sont présentés: M. Jules Desplanques a offert un rabais de 15 0/0, MM. Labbe 7 0/0, Léon Honoré 10 0/0 et Charles Tiberghien 12 0/0. M. Tiberghien a été déclaré adjudicataire.

Un audacieux voleur. — Mardi après-midi, vers 4 h. 1/2, un jeune homme de 17 ans, Fortuné Coutenier, fraudeur de profession, rue de la Paix, pour Desbonnet entrait dans le magasin d'épicerie de Mme Walkan, rue Perrot, 21, et enlevait une somme de 34 fr. 40 dans le tiroir du comptoir.

Mme Walkan ayant entendu du bruit, aperçut l'individu fuyant à toutes jambes. L'agent Lamargue, de service place Nadaud, se mit à la poursuite de Coutenier et parvint à le rejoindre.

Une somme de 160 fr. était déposée dans le tiroir au moment du vol.

23 francs furent retrouvés dans les poches du voleur et 1 fr. 40 qu'il avait encore dans la main.

Arrestation pour vol. — Les agents de sûreté Réville et Berthe ont arrêté Aloïse Bilis, 21 ans, né à Litterveld (Belgique), domestique, inculpé de complicité de vol au préjudice de M. Pons Delmaire, marchand d'étoffes, rue de France, 134.

Ce vol d'étoffes, dont nous avons déjà parlé à plusieurs reprises, a été commis dans la nuit du 2 au 3 juillet dernier, et les marchandises s'avaient été retrouvées dans un terrain vague au quai de Gand par la police de sûreté.

Emprunt de 1860. — Nous informons les obligataires de l'emprunt contracté en vue de l'établissement de la distribution d'eau de la Lys, que le 1er août prochain, à 9 heures du matin, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville, à un tirage au sort de 50 numéros, les 555 obligations remboursables ainsi qu'il suit :

1 à		10.000	francs.
2 à	1000 fr.	2.000	»
10 à	500 fr.	5.000	»
10 à	200 fr.	2.000	»
10 à	100 fr.	10.000	»
490 à	50 fr.	24.500	»
Total		50.000	»

Le vol des bobines de soie. — Dans notre numéro d'hier, nous disions qu'un individu avait été arrêté pour vol de 25 bobines de soie; les agents de sûreté Bé-que et Brouillard ont saisi cette marchandise dans la chambre de Philomène Delmotte, rue Magenta, 35. Celle-ci a déclaré aux agents que les bobines avaient été déposées chez elle depuis quelques jours par le nommé Edouard Desgrez, né à Tourcoing : ce dernier a donné rdv après.

La grève des tisserands de chez Wattel frères. — Mercredi matin, vingt-cinq ouvriers ont repris le travail de 7 heures à 9 heures ; il reste par conséquent actuellement 75 grévistes.

Décesse de l'Entrepôt — On nous demande l'insertion de la note suivante :

Les habitants du quartier de l'Entrepôt remercient MM. les organisateurs de la fête qui a eu lieu dimanche soir dernier pour les soins qu'ils ont apportés à la réussite de cette fête, qui a eu un éclat et un entrain qui n'existe dans aucune autre décesse de quartier.

Eau de Toilette du Congo

En juillet, mois brûlant, le visage rougit
Au feu caniculaire et noya la sueur âcre,
N'oubliez pas que l'eau du Congo rafraîchit,
Elle rend la peau douce et blanche comme la mare.
Victor Vaizier, créateur du Savon du Congo.

En vente à Roubaix, chez M. Duyver, coiffeur, 43, rue de la Gare.

Ivresse. — Mardi, vers cinq heures et demie de l'après-midi, l'agent Pavart était informé qu'un sieur Schoeter Charles, 34 ans, rue Turgot, cour Dathuil, était dans un état d'ivresse, avait exercé des violences sur un de ses locataires, M. Auguste Valcke, journalier, 68 ans.

L'agent dressa un rapport à la charge de Schoeter, mais vers neuf heures du soir il était de nouveau rejoint par Auguste Valcke, qui lui déclarait qu'il venait encore le battre. L'agent Pavart, avec l'aide de ses collègues Bayart, conduisit l'ivrogne au dépôt de sûreté.

CABINET DE M. HENRI DESCHAMPS

Rue des Fabricants, 58

Contentieux. — Recouvrements. — Défense devant les tribunaux de commerce, justice de paix, conseils de préfecture. s.o.—687

Baccalauréats et écoles spéciales. — Les nouvelles vacances commencent le 15 juillet et le 15 novembre de M. A. Baghin, licencié ès-sciences mathématiques et ès-sciences physiques de la Faculté de Paris, commencement le mardi 1 août.

Leçons particulières pour la préparation aux Ecoles polytechnique, centrale, etc. — S'adresser rue Vauban, 20, de trois à six heures, sauf le lundi.

4.883 — 25.30 — 1 et 2 a.

TOURCOING

ETRANGES CANDIDATS

Pour une fois savez-vous, les jésuites de Mouveaux qui, dit-on, se sont réservés le monopole de l'investiture des candidats « républicains indépendants » lisez candidats réactionnaires, ou autrement dit « blancs » nous semblent avoir été joliment mal inspirés dans le choix des deux hommes qui se présentent dimanche dans nos deux cantons.

Généralement, un candidat aux fonctions publiques doit posséder une somme d'avant dire particulières d'aptitude au mandat qu'il sollicite de ses concitoyens et en mesure de se prévaloir, sinon de services rendus, tout au moins de sa capacité à en rendre une fois élu.

Eh bien ! là, franchement, M. Lemaitre-Bondeul, maire d'Halluin, et M. Varasse, maire de Mouveaux, sont-ils des candidats réunissant ces conditions nécessaires ?

Evidemment, non !

Le premier s'est fait, à vrai dire, une certaine renommée et depuis de longues années il s'est signalé par la façon absolument drôlatique dont il administre sa malheureuse commune.

Le maire d'Halluin est une célébrité un peu dans son genre. Quand on nous parle de ses qualités administratives, on fait sans doute allusion à son admirable ingéniosité pour sortir des cas les plus difficiles, aux nombreux « trous » toujours inédits, que on nomme comme il n'y en a pas beaucoup — heureusement ! — sait employer pour se tirer d'embarras.

Il n'a pas son pareil pour vous établir un budget et c'est avec une grâce adorable qu'il présente à son conseil municipal des prévisions on ne peut pas plus fantaisistes.

Mais la Préfecture est là qui fort heureusement surveille avec soin l'amusante comptabilité administrative de ce maire étrange.

A Halluin, le conseil est comme une sorte d'Olympe gouverné par un Jupiter.

Quand Jupiter tousse, tout le monde tousse.

C'est sans doute pour cette raison qu'on viendra nous vanter l'influence de M. Lemaitre, dans le conseil général.

Hélas ! son « influence » continuerait à se faire simplement sentir sur ses conseillers municipaux, mais au-delà il est au moins inutile de dire qu'elle serait nulle.

Quant à M. Varasse, général sembleble, les électeurs qui n'ont besoin d'aucun appui seraient admirablement servis, mais quant aux autres ils pourraient attendre paisiblement, sous l'orme, que le mandant de M. Lemaitre ait pris le pour lui donner un successeur plus utile.

Passons à M. Varasse, « qui est porté » contre M. Vincent, le dévoué conseiller d'arrondissement sortant.

M. Varasse a-t-il ce qu'il faut pour faire un bon conseiller ? obtenir œuvre utile en faveur de son canton et de ses électeurs.

Encore une fois non !

Homme complètement nul à tous égards, il ferait assez triste figure au conseil d'arrondissement.

Les mécaniques langues rapportent encore à Mouveaux que dans plusieurs circonstances, [illegible] contributions de prix, soit à une réception d'archevêque, il ne put lire les discours que M. le curé lui avait confectionnés et qu'il patauga de la plus lamentable façon. Tout l'entourage en rougissait.

Se figurera-t-on pour un instant M. Varasse, bombardé conseiller d'arrondissement? Ses collègues passeraient peut-être à l'occasion de joyeux moments, surtout s'il devait déposer un vœu qui lui aurait été imposé par un des jésuites de Mouveaux ; mais franchement cela ne ferait guère l'affaire de bons électeurs.

Heureusement, nous avons confiance dans le bon sens de ces derniers. Ils repousseront et le maire d'Halluin et le maire de Mouveaux, et à une grande majorité, ils feront sortir des urnes les noms de MM. Masurel-Jonglez et Vincent.

Ceux-là au moins réunissent les conditions que nous exposions au début de cet article, et nous nous portons garants qu'ils auront travailler dans l'intérêt de nos deux cantons.

L'Intolérance cléricale

DU MAIRE D'HALLUIN

Le maire d'Halluin, M. Lemaitre-Bondeul qui pose son outrecuidante candidature au siège de conseiller général dans le canton du Nord n'est point le seul signalé par son intolérance, et malheur aux pauvres diables qui, en échange d'un salaire dérisoire, travaillent pour ce tyrannesu, s'ils ne savent se courber sous sa domination cléricale.

Celui qui ne craint pas de se présenter comme républicain indépendant aux suffrages des électeurs, sait à merveille comme tous les autres « blancs » de sa nuance, le moyen d'employer envers ceux de ses ouvriers et à une grande majorité, le terrorisme qui, en temps de la Révolution, se figurent qu'un citoyen français est seul maître de sa conscience.

Pas de pitié aucune pour ceux qui ont des velléités d'indépendance! s'est toujours et à tout jamais, le mot d'ordre.

Qu'un de ses ouvriers ait le tort immense de croire qu'il est libre d'envoyer ses enfants à l'école laïque plutôt que chez les congréganiste, et son affaire est claire : il est aussitôt chassé !

Un fait entre mille ! —

Voici ce qu'on nous écrivait d'Halluin le samedi 2 mai 1891 et qui a paru dans notre journal portant la date du lundi 4 mai :

Halluin. — « Jeudi dernier, M. Paul Lemaitre, manufacturier et maire d'Halluin, avait appris qu'un de ses ouvriers chargé de famille, envoyait une partie de ses enfants à l'école laïque, s'est empressé de remercier cet ouvrier et avec lui ses deux fils s'ainés âgés de 19 et 17 ans qui avec leur père subvoulaient aux besoins de leur famille.

Heureusement que ces honnêtes travailleurs, dignes du plus vif intérêt ont trouvé immédiatement de l'occupation dans un autre industriel de la localité.

Aussi, celui-ci ne voulant pas se joindre à nos bons clericaux pour satisfaire leur haine contre tous ceux qui ne veulent pas s'incliner sous le joug du clergé est-il l'objectif de toutes leurs rancunes ?

Est-ce suffisamment édifiant ?

Et le maire d'Halluin, ce maire étrange s'il en fut, voudrait bien de pareils procédés à notre actif réunir la majorité. Cela ne sera pas! nous le lui garantissons.

Tous les ouvriers qui veulent conserver le bien le plus précieux d'un citoyen : la liberté de conscience, et qui n'entendent pas que quiconque, patron ou autres y portent atteinte voteront en masse pour M. François Mazurel-Jonglez, car ils savent que l'honorable candidat républicain a toujours su lui les respecter dans leurs personnes et dans leurs convictions.

Une protestation

Nous recevons communication de la lettre suivante :

Roubaix, le 27 Juillet 1892

A Monsieur le Maire de Mouveaux,

Monsieur le Maire,

Dans votre profession de foi comme candidat au conseil d'arrondissement vous vous attribuez le titre de fondateur de la société de secours mutuels de St-Gervais.

Cette société ayant été fondée par moi avec les ouvriers d'un groupe d'ouvriers parmi lesquels je me plais à citer MM. Delphin Millesamps et Delisle Jean Baptiste, je viens vous prier de reconnaître que vous n'avez en aucune façon contribué à sa création.

En même temps que je vous adresse cette lettre recommandée, je la fais publier par le journal l'Avenir, car je n'entends pas par mon silence, favoriser votre élection.

En effet, un honnête républicain ne s'attribuera jamais l'honneur d'une candidature électorale.

Je vous adresse, Monsieur le Maire, un acte conforme à votre procédé.

E. Perre,
Ancien Instituteur et ancien Secrétaire communal de Mouveaux, actuellement employé à la mairie de Roubaix.

Arrestation pour vol. — Le nommé Remy Couvreur, 24 ans, né à Turlebecke (Belgique), est arrivé il y a une huitaine de jours à Tourcoing, venant de Courtrai. Se trouvant sans ressources, cet individu rôdait constamment autour d'une briqueterie de Phalempin, et les ouvriers lui avaient compatiotes lui faisaient quelques aumones.

Lundi, vers midi et demie, un cuiseur, Alphonse Bragy, en venant pour prendre son gilet pendant son repas, remarqua avec 2 fr. 80, qu'il avait accroché dans la br quetrie, en constata la disparition.

Les soupçons portèrent sur Couvreur.

Plainte ayant été portée au commissariat du deuxième arrondissement, M. Villon fit arrêter l'individu qui, interrogé, avoua le vol dont il s'était rendu.

Après avoir dépensé dans les cabarets la somme dérobée, il était revenu complètement ivre à la briqueterie.

Accident. — On procède actuellement à la démolition de maisons faisant parti du pâté de la Grande-Place.

Hier vers onze heures 10 du matin, M. J.-B. Gadenne, 52 ans, cabaretier rue du Haze et portier de l'église St-Christophe, passait rue de Tourcoing en face la maison de M. Carron-Catel qu'on démolit, et reçut à la tête des éclats de verre qui déterminèrent plusieurs blessures et un sang coulant abondamment. On fit entrer le blessé au café du Centre où M. Decouvelaere, pharmacien, vint lui faire un pansement.

L'accident n'est pas bien grave heureusement.

Important vol d'oignons. — Dans la nuit du 24 au 25 des maraudeurs ont enlevé 125 kilos d'oignons, valeur 25 fr, dans le jardin non clos de M. Louis Dujardin, maréchal au Vert-bois.

La gendarmerie s'est livrée à une enquête mais jusqu'ici les auteurs de ce vol sont restés inconnus.

WATTRELOS

La fièvre aphteuse dite « cocotte». — Sept animaux, dont cinq vaches et deux veaux de la ferme Hubert Charlet, au hameau de la Martelotte, étant atteintes de la fièvre aphteuse dite « Cocotte », M. le maire vient de faire afficher l'arrêté suivant :

« La circulation est interdite dans un rayon de 500 mètres de la ferme Hubert Charlet pour les animaux des espèces bovine, ovine, porcine et canine. »

Sitôt la maladie déclarée, M. le Préfet du Nord avisé, a fait prendre les mesures nécessaires et M. Roger, vétérinaire à Roubaix a visité les animaux atteints.

La gendarmerie est chargée de veiller à l'exécution des ordres donnés ci-dessus.

Affaire de fraude. — Le sous-brigadier des douanes Delaalle et le préposé Le Hénoff étant de service au sentier Gadenne, mercredi vers 10 heures du matin, remarquèrent un individu prêt à jeter sur le dos un ballot qu'il venait de prendre la fuite d'leur aspect en abandonnant cheminée un ballot.

Les douaniers se mirent à leur poursuite et parvinrent à arrêter l'un d'eux qui déclara se nommer Verkem Adolphe, peigneur, âgé de 16 ans, demeurant rue des Roseliers 24 à Roubaix.

Les deux ballots contenaient 480 boîtes d'allumettes de provenances étrangères et ayant une valeur de 240 fr.

Adolphe Verkem a déclaré porter pour le compte d'un inconnu et ne pas connaître l'individu qui l'accompagnait.

Concours de marche. — Les habitués de l'estaminet du Casino, près de la fabrique Leclercq-Dupire, informent les bons marcheurs qu'ils organisent à l'occasion de la Saint-Laurent, un grand concours de marche, sur Douai.

Le départ aura lieu au Casino, le samedi 6 août prochain, à 8 heures.

Les amateurs qui désireraient prendre part à ce concours sont priés de déposer avant le 5 août au secrétariat de l'Union du Casino.

Des prix importants seront offerts aux meilleurs marcheurs.

LILLE

L'Union artistique du Nord. — Le succès de l'exposition de l'habitation moderne, dans le grand hall de l'*Union artistique*, rue Négrier, ne s'est pas démenti. Il s'est affirmé encore dimanche dernier.

Huit mille personnes ont visité cette charmante exposition, dont le succès est dû à l'initiative et à l'énergie de cette affinneuse, et voulant être agréable au public Lilloise, le comité a décidé qu'avant le fermeture qui aura lieu irrévocablement le dimanche soir 31 juillet, l'entrée serait libre les jeudi 28, vendredi 29, samedi 30 et dimanche 31. Avis donc à nos ceux qui n'ont encore visité ou qui voudraient revoir cette ravissante exposition.

Lundi, les soirs, à 8 heures, tirage de la tombola dans le local de l'exposition où l'on peut s'en procurer des billets aux prix de 50 centimes.

Voici la liste des récompenses décernées aux exposants :

Grand prix. — MM. Chautry et Lehrenge, Lille.

Médaille d'or. — MM. E. Bureau et Tony Vermoles, Lille.

Médaille de vermeil. — MM. Tellier fils aîné, Lille; Delsour frères, Ranbaix; Mora-Fabiani, Lille; d'Agostin frères, Roubaix; Drouesart, Lille; Haudecœur-Colpart, id.; Vautillard, Paris; Collict, Lille.

Médaille d'argent. — MM. Mouret Goyez, Lille; Nieuviart, id.; Monquet-Gourdin, id.; Pecholin-Lebille, id.; Tellier père, id.; Dettrenbert frères, id.; Bohrent, id.; Gaudré-Simon, id.; Lacoste, id.; Griffon, id.; Gaudrillet, id.; Dupuis-Gaudrillet, id.; Ledoux, Paris; Dubiée Lathière, Lille; Delgutte, id.; Herbaut frères, id.; Dubrœucq frères, id.; E. et P. Sée, id.; Damay, id.; Chavalle et Grulcourt, id.; E. Bertaux, Paris.

Médaille de bronze. — MM. Monnier, Roubaix; Dubois, id.; Leleu fils, Lille; Robert, id.; Bondueile, id.; Courtonisse, id.; Delscourt, id.; Delaby, id.; Moulinier, id.; Bouchez, id.; Lefebvre, id.; Potigny-Lizage, id.; Potigny-Schiodet, Loos; Promentin, Lille; Lizage frères, Roubaix.

Mention honorable. — MM. Duffez Charles, Tourcoing; Carlin, Lille; Hermand, id.; Delay et Thelier, id.; E. Jeu, Carvin; Jacquemin, Lille; Marquis, id.; Hennequart, Marpent (Nord).

Chronique de l'enseignement. — Sont reçus définitivement :

Baccalauréat ès-lettres 1re partie. — MM. Cassiet Delphanque, a. bien. Devisse, a. bien. Michaux, a. bien. Mirbe, Lucet, Duffez, Parmentier, Piot, Roux, Taquet, Banoquart, Blomme, Cornuel, a. bien. Dacquin, Dennont, a. bien. Denis, a. bien. Demuncq, a. bien. Detrave, Parjon, a. bien. Mal lier, Wagniel, a. bien.

Deuxième partie. — MM. Henrot, Jacob, Jaisson, Jospin, Lange, Jugnet, t. bien Muller, Noiret, Pierrot, t. bien. Baudigny, Barthelemy, assez bien. Bay, a. bien. Décaux, a. bien. Bernart, a. bien. Bernard, bien. Bignon, Boutry, Camus, bien Carpentier, Carton, Cass n, a. bien. Elippet, Dagnement.

Un vélocipédiste blessé. — Hier, vers midi et demi, M. Bouchez, rue de Dunkerque, 17, sortait en vélocipède de la rue du Port, quand il vint se jeter dans les jambes du cheval du sieur A.

Par suite du choc, M. Bouchez s'est fait quelques contusions sur diverses parties du corps.

Accidents. — Hier, vers six heures du soir, M. Emile Georges, 28 ans, mouleur en cuivre square Rusuil, 71 passait à la porte de Tournai quand il lui prit la fantaisie de grimper sur le garde-fou bordant les fortifications. La malheureuse fit un faux équilibre et tomba jusqu'au bout et tombe d'une hauteur de sept à huit mètres. On le releva dans un état pitoyable. Il se plaignait de douleurs internes et la chute avait provoqué une violente commotion cérébrale. Le docteur Jore qui lui a donné les premiers soins la fit transporter d'urgence à l'hôpital St-Sauveur.

Lannuaux était revenu récemment du service militaire.

— Le même jour, M. Couvreur Louis, 49 ans, manœuvre, demeurant rue Lamart